

# CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS - 2024

réduisons  
TOUS  
CONCERNÉS  
nos déchets



> LUÇON

> Les Magnils Reigniers : Mont Diré - Maison rouge - Le Fief Mont Doré

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	Mai	JUIN
Me 3	Ma 6	Ma 5	Ma 2	J 2	Ma 4
Ma 9	Me 7	Me 6	Me 3	Ma 7	Ma 11
Me 10	Ma 13	Ma 12	Ma 9	Ma 14	Me 12
Ma 16	Ma 20	Ma 19	Ma 16	Me 15	Ma 18
Ma 23	Me 21	Me 20	Me 17	Ma 21	Ma 25
Me 24	Ma 27	Ma 26	Ma 23	Ma 28	Me 26
Ma 30			Ma 30	Me 29	

  

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ma 2	Ma 6	Ma 3	Ma 1	Ma 5	Ma 3
Ma 9	Me 7	Me 4	Me 2	Ma 12	Ma 10
Me 10	Ma 13	Ma 10	Ma 8	Me 13	Me 11
Ma 16	Ma 20	Ma 17	Ma 15	Ma 19	Ma 17
Ma 23	Me 21	Me 18	Me 16	Ma 26	Ma 24
Me 24	Ma 27	Ma 24	Ma 22	Me 27	J 26
Ma 30			Ma 29		Ma 31
			Me 30		

## LÉGENDE

Jour de collecte inhabituel (cause de jour férié)



Ma mardi  
Me mercredi  
J jeudi

## LES BONS RÉFLEXES - COLLECTE

- > Je sors mon bac et mon sac jaune la veille au soir de la collecte
- > Je positionne mon bac sur le circuit de la collecte, poignées vers la route
- > Je ne dépose pas de sac supplémentaire d'ordures ménagères au pied ou sur le bac
- > Je rentre mon bac après la collecte
- > Pour mieux trier mes déchets, je télécharge l'application TRIVAOU

**TRIVAOU**

l'application qui facilite le tri

Téléchargement GRATUIT

DISPONIBLE SUR Google Play

Disponible sur App Store

### EMBALLAGES



Bien vidés, ni lavés, ni emboîtés,  
tous les emballages vont au sac jaune

### PAPIER



Les papiers, journaux, enveloppes et magazines sont à déposer dans les colonnes bleues "papier"

### VERRE



Le verre est à déposer dans les colonnes vertes "verre"

**\* À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la carte d'accès en déchèterie sera obligatoire. Pensez à vous munir de votre carte pour accéder en déchèterie !**



## LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LES MAGNILS-REIGNIERS	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h				
MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
CHAILLÉ-LES-MARAIS	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
SAINT-MICHEL-EN-L'HERM	14h - 17h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	14h - 17h
LA FAUTE-SUR-MER	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
LA TRANCHE-SUR-MER	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h				
LA CHAPELLE-THÉMER		14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h
SAINTE-GEMME-LA-PLAINE		9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
SAINTE-HERMINE	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h

9h - 12h  
14h - 17h

**Créneaux d'ouverture uniquement  
du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

## LES BONS RÉFLEXES - DÉCHÈTERIES

- > Avant de jeter mon déchet, je m'assure qu'il ne peut pas être réutilisé, réparé, donné ou vendu
- > Je trie mes déchets par famille (déchets verts, bois, électronique...) dans mon véhicule ou ma remorque, avant d'arriver en déchèterie
- > J'anticipe mon heure d'arrivée pour respecter les horaires de fermeture
- > Je couvre ma remorque (filet, bâche, sangles...) pour sécuriser mon déplacement
- > Je demande conseil aux agents pour déposer mes déchets dans les bennes de tri adaptées